

Département du
TARN
Arrondissement
ALBI
Canton
ALBI SUD

DELIBERATION
du Centre Communal d'Action Sociale du SEQUESTRE
D24022CCAS
Séance du 22 octobre 2024 à 18 heures 30

Ce jourd'hui le vingt-deux octobre de l'an deux mille vingt-quatre à 18h30
Le bureau réuni dans le lieu ordinaire de ses séances :

Date de la
Convocation
Le 03/10/2024

Date d'affichage
Le 04/10/2024

Date de mise en ligne
de la délibération :
Le 25/10/2024

Présents :

Membres élus :

Agnès BRU, Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Alexis BRU, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Bruno VICTORIA,

Membres nommés : Michèle CAMEL, Christiane FOULQUIER, Gérard HERNANDEZ, Françoise HURET, Boualem MEGUENNI

Nombre de Conseillers : 13	Abstentions : 0
Présents : 9	Vote pour : 9
Votants : 9	Vote contre : 0

Absents excusés : Gérard POUJADE, Maire, Président du CCAS, Michel CUPOLI, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Anne-Laure GRILLOT,

Secrétaire : Sophie GRIMAUD ESCORISA

Objet de la délibération : REPAS DE NOËL DES SENIORS : CHOIX DU TRAITEUR

La Vice-Présidente présente au Conseil d'administration du CCAS les devis de deux traiteurs ayant proposé leur menu pour le repas de Noël des Séniors ;

Les membres du CCAS, après avoir étudié les devis :

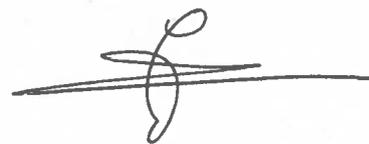
- ✓ **Décident de choisir le menu du traiteur VIAULE** pour sa proposition de prestation au tarif de **31 euros TTC** par personne.

Certifié conforme au Registre
Fait au SEQUESTRE le 22 octobre 2024

La Vice-Présidente,
Agnès BRU



La secrétaire de séance,
Sophie GRIMAUD ESCORISA



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication /notification.